

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
28/03/2025

Date d'affichage
28/03/2025

OBJET

SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES –
Etablissements Scolaires
d'Apprentissage

Séance du 07 Avril 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le sept avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. – COLOMBET M. – FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – BOURDONNAY C – RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R.

Absents : OZDEMIR Y. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Excusé : ARMETTA C.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à MOREIRA J.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par BARBIER M à MILLET D.

Secrétaire de Séance : COLOMBET Martine

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame Catherine NIOGRET informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage.

Elle propose que, comme la commune l'a toujours fait, des subventions soient attribuées aux seuls organismes d'apprentissage qui accueillent des jeunes âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2024-2025 et habitant à Bellignat.

Elle propose d'attribuer la somme de 80 € par élève. Les demandes concernent :

- **Le Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain : 3 élèves**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'**unanimité**

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de :

- 240 € au LPPRA

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2025

Suivent les signatures

Le Secrétaire
Martine COLOMBET



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250407-D-2025-04-07-03-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025